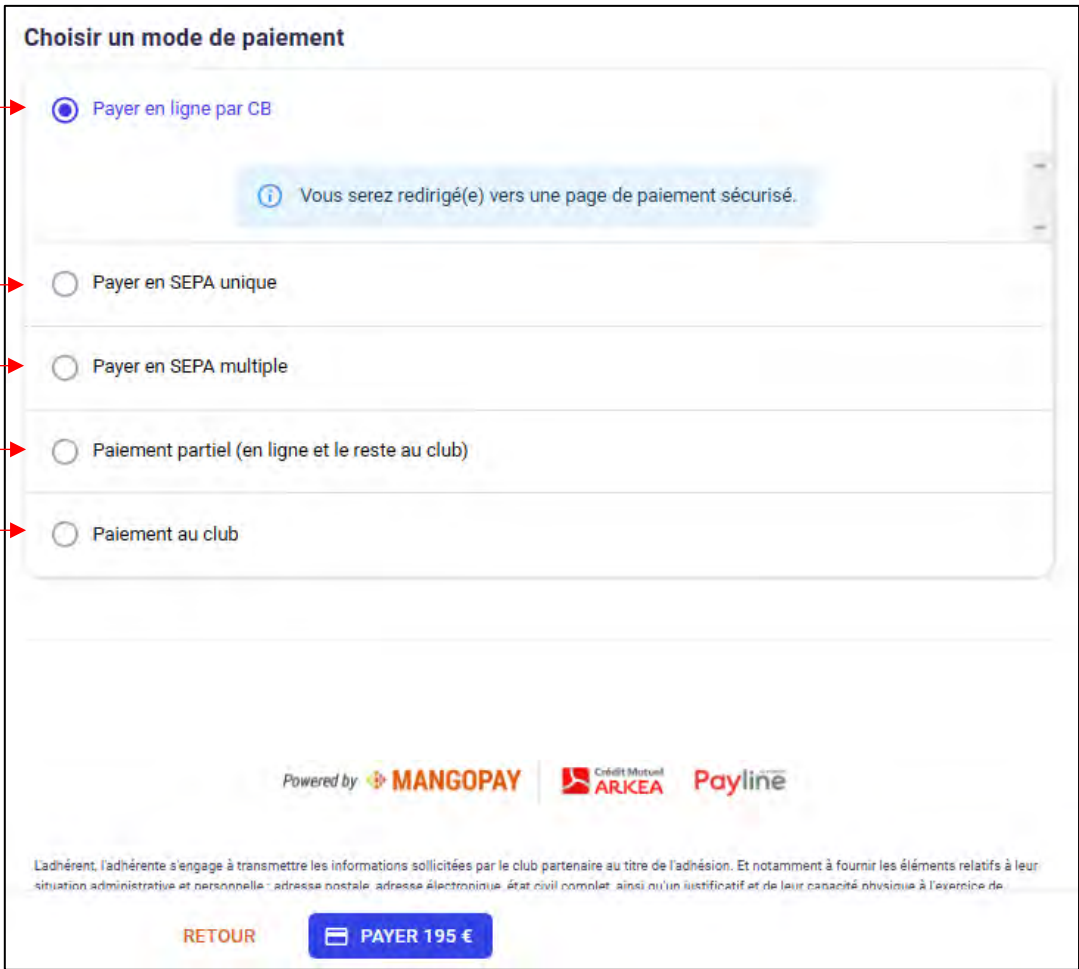


Lettre d'information aux adhérents

Vous trouverez, ci-dessous, l'ensemble des moyens de paiement (points ① à ⑤) et aides financières (point ⑤) acceptés par l'U.S.C. pour le règlement des cotisations 2026/2027

Lors de votre inscription en ligne sur Mon Club, quand vous arrivez à l'étape de paiement, plusieurs possibilités vous sont offertes :



① **Paiement par carte bancaire en 1 fois**

② **Paiement par prélèvement SEPA en 1 fois**

③ **Paiement par prélèvement SEPA en 3 fois**

Si vous choisissez le paiement en 3 fois, le 1^{er} prélèvement est immédiat, puis le 2^{ème} et 3^{ème} à 2 mois d'intervalle (par exemple échéance 1 le jour de l'inscription, le 31/07/2024, échéance 2 le 1^{er} octobre 2024, échéance 3 le 1^{er} décembre 2024)

Siège Social : Maison des Sportifs – 151, route de Bezons – 78420 Carrières s/Seine

01 39 68 17 73 – secretariatgeneral@usc.asso.fr – <http://www.usc.asso.fr>

N° SIRET : 785 039 090 00036 – CODE NAF : 9312Z

④ Il s'agit d'un règlement combinant un prélèvement SEPA ② + un solde à payer au club ⑤

☒ Paiement partiel (en ligne et le reste au club)

Renseignez vos coordonnées bancaires (RIB)

AJOUTER UN COMPTE BANCAIRE

Saisissez le montant que vous souhaitez payer en ligne

Montant en ligne (€) 95

Indication sur le reste à payer au club

Indication sur le reste à payer au club 100€ Labaz

Saisissez le(s) montant(s) et le(s) mode(s) de paiement correspondant(s)

⑤ Paiement au club

Vous ne réglez rien au moment de votre inscription en ligne. Vous transmettez vos moyens de paiement au secrétariat de l'USC ou auprès du responsable de l'activité, selon le cas.

☒ Paiement au club

! L'inscription ne sera définitive qu'après validation et paiement au club.

Voici la liste des paiements acceptés : *

- ANCV
- Chèque
- Chèques en plusieurs fois
- Espèces
- Pass'Sport
- Aide du département
- Aide spécifique région

* ANCV :

- **Coupons Sports** (à déposer dans une enveloppe avec nom et prénom de l'adhérent. Ne pas oublier de remplir le nom du titulaire et l'adresse du titulaire des coupons sports)
- **Chèques Vacances papier** (à déposer dans une enveloppe avec nom et prénom de l'adhérent. Ne pas oublier de remplir le nom du titulaire et l'adresse du titulaire des chèques vacances)
- **Chèques Vacances Connect**, suivre la procédure ci-dessous :
 - 1) Ouvrir l'application ANCV Connect via votre smartphone
 - 2) Munissez-vous de votre identifiant ANCV Connect
 - 3) Appeler Sophie au secrétariat de l'USC (01 39 68 17 73)
 - 4) Une fois le montant de la transaction défini par téléphone, vous recevrez une notification de paiement à valider (besoin pour cette étape de votre code de validation de paiement)

*** Chèques :**

- Possibilité de régler par chèque(s) en 1, 2 ou 3 fois (sauf cas spécifique à voir avec le responsable de section)
- L'encaissement se fait au **10 du mois** (dernière échéance possible au 10 février)
- Important : Bien indiquer le nom et prénom de l'adhérent au dos du/des chèque(s)

*** Espèces :**

- A déposer dans une enveloppe avec nom et prénom de l'adhérent

*** Pass'Sport :**

Permet de bénéficier d'une aide de 70€

- Qui peut obtenir son Pass'Sport 2026/2027 ?

- Jeunes de 6 à 17 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Jeunes et adultes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Etudiants boursiers âgés de moins de 28 ans

Voici à quoi ressemble votre Pass'Sport que vous recevrez par e-mail et / ou sms fin août :



Vous devez envoyer ce code par mail à secretariatgeneral@usc.asso.fr ou l'imprimer et le remettre en main propre

Plus de renseignements [ici](#)

*** Aide du Département :**

Il s'agit du dispositif Pass Yvelines Plus, une aide financière à destination des collégiens, pouvant aller jusqu'à 80€ pour les élèves boursiers (50€ pour les non-boursiers).

Pour en bénéficier, voici les étapes à suivre :

- 1) Créez votre compte Pass Yvelines + « représentant légal » en suivant ce lien : [Pass Yvelines +](#)
Il vous permettra de gérer le profil de vos enfants.
- 2) Ajoutez ensuite le profil d'un ou plusieurs enfants sur votre espace.
- 3) Vous profiterez de vos services Pass Yvelines+ dès la réception de votre courriel de validation du profil, en choisissant le type d'activité (culturelle ou sportive) et l'association bénéficiaire

- 4) Envoyer le QR Code par mail à secretariatgeneral@usc.asso.fr ou l'imprimer et le remettre en main propre

*** Aide spécifique Région :**

Il s'agit du dispositif LABAZ, une aide de 100€ pour les 15/17 ans

Le montant de l'aide n'est pas cumulable d'une année à l'autre. Il est crédité à partir du 1^{er} septembre et peut être utilisé par le bénéficiaire jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Pour en bénéficier, le lycéen doit télécharger l'appli LABAZ et créer un compte via son identifiant ENT puis envoyer par mail à secretariatgeneral@usc.asso.fr le QR-Code généré.

Renseignements complémentaires sur ce lien : [Labaz](#)



**Fermeture estivale du secrétariat de l'U.S.C.
du vendredi 24 juillet au dimanche 23 août 2026 inclus**



Réouverture

A partir du lundi 24 août :

- du Lundi au Mercredi de 9h00 à 17h00
- le Jeudi de 9h00 à 17h30
- Fermeture le Vendredi